SECTION DE LA SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »

(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Compte-rendu du CTL du 11 janvier 2022

début 9h30

Malgré l'absence de plusieurs organisations syndicales, le quorum a permis la tenue de ce CTL.

Nous n'avons pas lu de déclaration liminaire. En ce qui concerne FO DGFIP Sarthe, notre position est claire, seulement, nos légitimes actions et revendications ne sont pas suivies.

Nous avons rappelé que le but de la NRP est de trouver des sources de réduction de dépenses pour l'État . Seulement ce calcul sera à terme perdant pour les agents, pour les collectivités territoriales et la population en général.

Le seul point à l'ordre du jour :
Déclinaison départementale du volet emplois du PLF 2022 (pour avis) :

I Volume des suppressions d'emplois :

Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit 1600 suppressions d'emplois pour la DGFIP (1800 en 2021)
Corrigé des gains de production liés au transfert de certaines taxes douanières (+94 ETP) ce sont donc 1506 suppressions d'emplois répartis de la façon suivante :

services centraux	- 731
Directions nationales et spécialisées	+ 660
Directions territoriales	-1462
Autre	+27

Au sein de l'évolution des directions territoriales , le chiffre se répartit de la façon suivante en tenant compte de transfert, renfort et redéploiements externes pour +134 emplois (ex agents DDT)

A + -126 ; A -56 ; B et geo – 398 ; C – 748 = - 1328 (-1462 + 134)

II la déclinaison départementale :

Evoluton des emploi PLF 2022	A+			A	B	C	Total
Catégore/grade	AFIPA	Idiv HC	Idiv CN				
Total	1	-4	-1	-1	-3	-2	-10

Les 5 idiv correspondent aux emplois des trésoreries fermées et SIE regroupés.

Le représentant FO DGFIP a fait remarquer que le TAGERFIP du 01/01/2017 recensait 630 agents. Ce même TAGERFIP au 01/01/2021 recense 630 agents.

En conséquence, la création du Centre de Contact n'a pas eu d'impact sur le nombre de postes disponibles dans notre département si ce n'est de limiter la casse mais comme nous l'avions dénoncé à l'époque, cette création a permis la suppression de postes sur d'autres départements.

FO a voté contre

Suite au vote défavorable unanime le mardi 11 janvier 2022, le CTL se réunira en seconde convocation le jeudi 20 janvier 2022 à 9h30, dans la salle des commissions (7ème étage) de l'immeuble sis 23 place des Comtes du Maine, au Mans.
Si vous avez des questions à faire remonter, n'hésitez pas à nous en informer.

Fin du CTL 10 h15

Vos représentants en CTL :
Jean-Yves PERDRIAU, PCE résidence Le Mans ;

« l'austérité est triplement suicidaire: économiquement, socialement et à terme démocratiquement, le terme n'étant peut-être plus très loin ».